Août 2014

Oltingue

N° 41

Chères Oltinguoises, chers Oltinguois,

Toute l'équipe du conseil municipal vous remercie pour la confiance que vous leurs avez témoignée lors de l'élection municipale du mois de mars dernier.

Après un hiver favorable, les travaux d'assainissement ont avancé rapidement.
Dans notre commune, les travaux de tranchés sont terminés.

Il reste la réhabilitation de la rue de Leymen, ainsi que des travaux de finition.

Après l'intervention sur la voirie de l'unité routière pour certains travaux, nous allons continuer par des travaux de sécurité et de traçage.

Nous avons profité de ces travaux d'assainissement pour procéder à la réfection de certaines rues comme par exemple, l'impasse des menuisiers, la rue de l'Ill, la rue des roses, la rue Saint-Martin…
Nous avons aussi profité pour changer plusieurs vannes d'arrêts, et certaines canalisations défectueuses de notre réseau d'eau.

Une extension de la canalisation d'eau et de la conduite d'assainissement dans la rue de Saint-Blaise ont été mises en place afin de desservir l'emplacement du futur centre de secours dont le projet vient d'être finalisé.

Tous ces travaux ont été effectués sans aucune augmentation fiscale.

Le pont du « Kleinauleweg » qui enjambe l'Ill vers Huttingue et qui était vétuste, a été refait à neuf par l'entreprise VOGEL pour un montant de 35 050.00 €. Une subvention de l'Etat de 10 612.66 € nous a été attribuée pour ces travaux.

En vue d'une régularisation en matière d'alimentation en eau potable de la population, l'arrêté préfectoral, portant déclaration d'utilité publique de la source Saint-Martin, et fixant les périmètres de protection du captage nous autorisant le prélèvement de l'eau et son utilisation en vue de la consommation humaine, a été ou sera transmis à tous les propriétaires du périmètre rapproché de la source Saint-Martin. A cette occasion, je vous demande de respecter la règlementation applicable sur cette zone qui y est mentionnée et notamment les activités interdites. Celles-ci ont été fixées par la Préfecture et notamment l'Agence Régionale de Santé Alsace – service santé et risques environnementaux pour assurer la sécurité alimentaire de nous tous. D'ores et déjà, je vous remercie pour votre compréhension et votre implication pour la préservation de cet élément crucial pour la vie de tous, que constitue l'eau.

En 2013, il a été décerné une deuxième fleur pour le fleurissement de notre commune. Dans cet optique, je vous demande de tenir les trottoirs propres devant votre maison, et d'assurer l'enlèvement des mauvaises herbes. Quant aux propriétaires de chiens, je les invite, une fois de plus, à ramasser les crottes de leurs compagnons canins.

Après les travaux réalisés sur le mur, le jardin de la cure a pris une belle allure avec différents carrés de plantations de toute sortes, fleurs – vignes – fruits – légumes – plantes médicinales… Cet espace demande un entretien conséquent. Aussi, nous cherchons quelques bénévoles pour donner un coup de main à nos employés et à Gilles MARTIN qui se déplace tous les lundis pour réussir ce jardin qui est aussi un jardin pédagogique. Merci pour votre engagement en faveur de cet espace naturel.
Par ailleurs, toutes les bonnes idées sont les bienvenues ! D'avance merci.

En cet été 2014, il me reste à vous souhaiter de bonnes vacances à tous.

Votre maire
André SCHERRER.

État civil

Grands Anniversaires en 2014

Janvier
92 ans : Marguerite Odile Schoen, née le 22 janvier 1922
91 ans : Edmond Bohrer, né le 12 janvier 1923
89 ans : Antoinette Weigel, née le 17 janvier 1925
87 ans : Jeanne Dietlin, née le 14 janvier 1927
82 ans : Marie Lucie Stehlin, née le 03 janvier 1932
81 ans : Cécile Stehlin, née le 07 janvier 1933

Février
90 ans : Gabrielle Roth, née le 12 février 1924
86 ans : Lucien Willig, né le 23 février 1928
84 ans : Lucien Linder, né le 25 février 1930
84 ans : Marie Muller, née le 25 février 1930
83 ans : Charles Doebelin, né le 26 février 1931
81 ans : Paul Walbott, né le 07 février 1933

Mars
88 ans : Irène Dartus, née le 05 mars 1926
83 ans : Jacqueline Doebelin, née le 14 mars 1931
82 ans : Alice Doebelin, née le 09 mars 1932
81 ans : Marie-Thérèse Wahl, née le 10 mars 1933

Avril
97 ans : Andrée Mennesson, née le 02 avril 1917
85 ans : François Frey, né le 27 avril 1929
81 ans : Clémence Boner, née le 01 avril 1933

Mai
86 ans : Jacqueline Schneider, née le 17 mai 1928
85 ans : Joseph René Charles Schoen, né le 23 mai 1929
84 ans : Marie Madeleine Muttenzer, née le 15 mai 1930
82 ans : Henri Maerky, né le 07 mai 1932
82 ans : Anne Stehlin, née le 21 mai 1932

Juin
93 ans : Angèle Doppler, née le 10 juin 1921
88 ans : Suzanne Remond, née le 29 juin 1926
85 ans : Lucienne Linder, née le 21 juin 1929
82 ans : Anne Latscha, née le 06 juin 1932

Juillet
93 ans : Léon Dartus, né le 09 juillet 1921
90 ans : Robert Dreyer, né le 07 juillet 1924
85 ans : Kate Soller, née le 02 juillet 1929
84 ans : Marguerite Zurbuch, née le 07 juillet 1930

Août
90 ans : Yvette Prenant, née le 24 août 1924
89 ans : Hélène Bohrer, née le 18 août 1925
88 ans : Colette Gabriel, née le 27 août 1926
86 ans : Maria Heinimann, née le 19 août 1928
83 ans : Robert Schweitzer, né le 02 août 1931
83 ans : Paul Doebelin, né le 07 août 1931
81 ans : Thérèse Winterstein, née le 02 août 1933

Septembre
95 ans : Charles Heinimann, né le 12 septembre 1919
84 ans : Marie Madeleine Wacker, née le 08 septembre 1930

Octobre
86 ans : Pierre Muller, né le 25 octobre 1928
86 ans : Charlotte Doppler, née le 28 octobre 1928
86 ans : Florentine Boeglin, née le 31 octobre 1928
85 ans : Aimé Bloch, né le 02 octobre 1929

Novembre
90 ans : Anne Misslin, née le 19 novembre 1924
84 ans : Marie Thérèse Wittig, née le 17 novembre 1930

Décembre
88 ans : Liliane Dreyer, née le 31 décembre 1926

Naissances

> **Jules, Ludovic BEY,** né le 11 avril 2014 à ALTKIRCH de BEY Elodie et Jérôme ;
> **Méline Jeanne KOHLER** née le 07 mai 2014 à ALTKIRCH, de RITTER Béatrice et de KOHLER Fabrice ;

Mariage

> **Stéphane KERVENNIC et Christel DEFRENNE** se sont mariés le 07 juin 2014 à OLTINGUE.

Décès

SCHNEIDER Jules Philippe
est décédé le 20 février 2014 à l'âge de 83 ans.

MUNCH Materne Alfred
est décédé le 16 mars 2014 à l'âge de 83 ans.

BAUER veuve MUNCH Léda Marie
est décédée le 27 mars 2014 à l'âge de 92 ans.

WALBOTT Louis Justin
est décédé le 23 avril 2014 à l'âge de 79 ans.

ETIENNE née BÄDER Jacqueline Madeleine
est décédée le 05 mai 2014 à l'âge de 67 ans.

LITZLER Joseph Henri
est décédé le 22 mai 2014 à l'âge de 69 ans.

STEHLIN Paul André
est décédé le 10 juin 2014 à l'âge de 92 ans.

GROELL née HERZOG Denise Irène
est décédée le 14 juillet 2014 à l'âge de 63 ans.

Noces d'Or

STEHLIN Marcel et SCHWEITZER Marie-Rose
se sont mariés le 1er mai 1964 à HELFRANTZKIRCH, Haut-Rhin.

BIR Henri et REY Madeleine
se sont mariés le 16 mai 1964 à OLTINGUE, Haut-Rhin.

LITSCHIG André Julien et REY Monique
se sont mariés le 18 mai 1964 à OLTINGUE, Haut-Rhin.

SCHERRER André et MEISTER Annelise
se sont mariés le 22 mai 1964 à BISEL, Haut-Rhin.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013 A 19H30

I. Approbation de l'avenant n°1 – Ets SEN – Marché de travaux – chapelle Saint-Brice

VU la délibération du 07 septembre 2011 relative au choix de l'architecte pour la désignation du maître d'œuvre, responsable de l'opération de restauration de la chapelle Saint-Brice ;
VU la délibération du 07 septembre 2011 relative à l'approbation du plan de financement ;
VU la délibération du 18 janvier 2012 relative à l'approbation de l'avant-projet présenté par Mr ISNER, architecte ;
VU la délibération du 04 juillet 2012 relative à l'attribution des marchés à procédure adaptée ;
VU la délibération du 03 juillet 2013 relative à la validation du plan de financement ;

Ouï les explications de Mr le Maire ;

le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

1. d'approuver l'avenant n°1 du lot n°1 maçonnerie – pierre de taille dont le titulaire de marché est l'entreprise SEN d'OLTINGUE à raison de 4 690.71 T.T.C. ;
2. relève que le montant du marché de travaux après avenant s'élève à 105 044.68 € T.T.C. ;
3. note que les crédits budgétaires sont suffisants.

II. Vente de terrain – Thierry et Hui GRAUSS

VU la délibération du 25 avril 2013 relative à l'attribution des marchés de travaux pour le lotissement les « berges de l'Ill » ;
VU la délibération du 03 juillet 2013 relative au choix du nom, fixation du prix et application d'une comptabilité TVA ;
VU la délibération du 12 décembre 2013 relative à l'approbation du règlement – document PA 10b – d'août 2013 – du lotissement « les berges de l'Ill » ;
VU la demande écrite de Mr et Mme GRAUSS pour obtenir la propriété d'une parcelle n°4 de terrain du lotissement « Les Berges de l'Ill » dont les références cadastrales sont section 1 parcelle 339/64 d'une contenance de 8.26 ares.

le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

1. **de vendre la parcelle** n°4 de terrain du lotissement « Les Berges de l'Ill » dont les références cadastrales sont section 1 parcelle 339/64 d'une contenance de 8.26 ares à Mr Thierry GRAUSS et Mme Hui PAN épouse GRAUSS à raison de 9950 € T.T.C. l'are soit 82 187.00 € ;
2. de fixer le délai de dépôt du permis de construire à 12 mois ;
3. de fixer le délai d'achèvement des travaux à 24 mois ; de désigner Maître STEHLIN, notaire, pour établir l'acte de vente. Les frais notariaux seront pris en charge par les acheteurs sus-désignés ;
4. de donner pouvoir à Mr le Maire pour faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer cette vente et notamment pour signer l'acte notarial.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FÉVRIER 2014 À 19H30

I. Fôret communale : Approbation du programme d'actions pour l'année 2014.

Après avoir ouï les explications de Monsieur Rémy KORNMANN, agent forestier de l'ONF, le conseil municipal approuve à l'unanimité, dans sa totalité, le programme d'actions pour l'année 2014.
Celui-ci présente un montant total de travaux, de maintenance sylvicoles et d'infrastructures à hauteur de 13 830,00 H.T.

II. KLEINAUELE – PONT SUR L'ILL (près de Huttingue)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le pont situé sur le chemin rural dénommé « Kleinaueleweg », près du lieu-dit de Huttingue, présente une vétusté avancée. Les fondations, le tablier et le garde-corps doivent être refaits. Des devis ont été sollicités auprès de différentes entreprises.
Dans un même temps, la commune devra procéder à la réfection du chemin rural. Pour ce faire, un devis a été sollicité.
L'ensemble de l'opération est éligible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014 octroyée par l'Etat, ce qui autorise la commune à demander une subvention.
Par ailleurs, le syndicat mixte de l'Ill apportera son assistance au projet pour le dossier loi sur l'eau. Il participera également à l'opération en réalisant les murs entre l'ouvrage et les berges.
Après avoir entendu ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le projet et d'autoriser Mr le Maire à solliciter la susdite subvention.

III.Modification du règlement régissant le cimetière ;

VU la délibération relative à la fixation de la durée de concession ainsi que du tarif applicable pour une case au columbarium à compter du 1er janvier 2014 ;
VU la proposition de la commission cimetière après ré-étude du dossier ;

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

de modifier le tarif de la concession d'une case de columbarium (max 4 urnes) et de le fixer à : 1 800 € pour 15 ans.

IV. Travaux au cimetière : jardin du souvenir et extension.

Ouï les explications de Monsieur le maire, et dans l'objectif de compléter les travaux déjà réalisés, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

1. de créer un jardin du souvenir en y intégrant trois éléments de columbarium ;
2. d'intégrer la dépense de 9 391.20 au prochain budget de la commune ;
3. de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin que ce projet se réalise et notamment la signature de devis proposé.

V. Créations de postes : adjoint administratif principal

- 1ère et 2ème classe.
- Afin de conforter le bon fonctionnement du service administratif ;
- Vu le tableau d'avancement de grade 2014 – catégorie C ;
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

1. de créer les postes d'adjoint administratif principal de 1ère et 2ème classe ;
2. d'intégrer ces postes dans l'organigramme de la commune ;
3. de prévoir cet avancement au budget 2014.

VI. Vente de terrain – parcelle 218 – section 6 – Madame Martine WILLIG.

VU la demande de Madame Martine WILLIG, née le 09 avril 1959 à ALTKIRCH habitant au 03, rue verte à OLTINGUE, de se porter acquéreur de la parcelle de terre au lieu dit, « Tschuebliacker » portant le numéro 218 de la section 6, d'une surface de 6.03 ares, se trouvant dans la zone Aa du Plan Local d'Urbanisme de notre commune ;

VU l'évaluation des plantations et du terrain effectuée faîtes par l'Office National des Forêts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

de vendre la parcelle de terre au lieu dit « Tschuebliacker » portant le numéro 218 de la section 6, d'une surface de 6.03 ares à Madame Martine WILLIG à raison de 1000 €, l'ensemble de l'immeuble ;
désigne Maître Michel STEHLIN, notaire à HIRSINGUE, pour élaborer l'acte de vente à venir ;
dit que les frais notariaux seront supportés par l'acquéreur ;
donne pouvoir à Mr le Maire à effet de signer tous les documents afférents à cette transaction et notamment l'acte notarié.

VII. Réfection de chemins ruraux 2014.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que différents
- chemins nécessitent une réfection approfondie, à savoir :
- chemin de Leihouse ;
- chemin Niederreyweg ;
- chemin Wieweg ;
- chemin Pfirtweg ;
- chemin Mittlerweg.

Que cette opération de travaux est éligible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014 octroyée par l'Etat, ce qui autorise la commune à demander une subvention.
Ainsi, après délibération, le conseil municipal,

DECIDE

1. de procéder à la réfection des différents chemins ruraux tel que désignés ci-dessus ;
2. de demander à Monsieur le Maire d'élaborer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2014 ;
3. de donner tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous les documents liés à cette affaire.

VIII. Acceptation de remboursement de sinistre – Xavier WITTIG.

Monsieur Xavier WITTIG, en effectuant une marche arrière avec son engin agricole, détériora un poteau incendie.

S'agissant d'une borne d'incendie communale, la réparation a été exécutée et les frais de réparation se sont élevés à 4 342.08 € T.T.C.

Notre compagnie d'assurance CIADE nous propose le règlement de cette affaire sur présentation de facture avec la constitution d'un rapport d'expertise.

Le montant du remboursement s'élève donc à : 4 342.08 € T.T.C.

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

D'accepter le montant du remboursement ci-dessus.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune d'OLTINGUE proclamés par le bureau électoral à la suite de l'opération du 23 mars deux mille quatorze, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents, Mademoiselle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DIRRIG Emmanuel	PFISTERER Joseph
DOEBELIN Dominique	SCHERRER André
DOPPLER Rémy	SCHOEN Adrien
JUEN Loïc	SCHWEITZER Jean-Claude
KAYSER Gabriel	SOLLER ép FREY Petra
LEQUIN Florine	WAHL Philippe
LITZLER épouse HOENNER Anne	WITTIG épouse BRISSINGER Isabelle
MEISTER Jean-Marie	

I.Installation du conseil municipal

Monsieur André SCHERRER, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr Loïc JUEN et Mme Petra SOLLER ép FREY ainsi que Mr Rémy DOPPLER aux postes d'assesseurs.

II.Election du maire

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Premier tour de scrutin
Monsieur André SCHERRER propose Monsieur André SCHERRER, lui-même. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	:	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés:		14
MAJORITE ABSOLUE	:	8
A OBTENU Monsieur André SCHERRER	:	**14 – quatorze voix**

Monsieur André SCHERRER, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

III.Fixation du nombre des adjoints

Le maire, nouvellement élu propose de fixer le nombre de postes d'adjoints à quatre pour la nouvelle période 2008-2014. Après délibération, le conseil municipal décide de fixer à **quatre** le nombre de postes d'adjoints.

IV. Election des adjoints :

Election du premier adjoint :
Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur André SCHERRER, élu, maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin
Le maire propose Monsieur Philippe WAHL.
Aucune autre candidature n'ayant été présentée, le maire met aux voix.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	14
MAJORITE ABSOLUE	8
A OBTENU Monsieur Philippe WAHL	**14 – quatorze voix.**

Monsieur Philippe WAHL, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint :
Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Premier tour de scrutin
Le maire propose Monsieur DOEBELIN Dominique :
Aucune autre candidature n'étant faite, le maire met aux voix.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :	3
MAJORITE ABSOLUE:	7
A OBTENU Monsieur DOEBELIN Dominique:	**13 – treize voix.**

Monsieur Dominique DOEBELIN, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

3. Election du troisième adjoint :
Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin
Le maire propose monsieur Jean-Marie MEISTER.
Aucune autre candidature n'étant faite, le maire met aux voix.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	4
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :	11
MAJORITE ABSOLUE :	6
A OBTENU Monsieur Jean-Marie MEISTER	**11 – onze voix**

Monsieur Jean-Marie MEISTER, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

4. Election du quatrième adjoint :
Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin
Le maire propose Monsieur Adrien SCHOEN et Monsieur Joseph PFISTERER, le maire met aux voix.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral:	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :	13
MAJORITE ABSOLUE:	8
A OBTENU Monsieur Adrien SCHOEN :	2 - deux voix
A OBTENU Monsieur Joseph PFISTERER :	**11 – onze voix**

Monsieur Joseph PFISTERER, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

II. Désignation des membres des organismes extérieurs.

Communauté de communes du Jura alsacien – C.C.J.A. :
Monsieur le maire SCHERRER André
Monsieur le 1er adjoint Philippe WAHL

Syndicat des communes forestières du Haut-Sundgau :
Titulaire Emmanuel DIRRIG
Suppléant Rémy DOPPLER

Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin :
Monsieur le maire SCHERRER André

Syndicat intercommunal d'assainissement BETTLACH- FISLIS-LINSDORF-OLTINGUE :
Titulaire SCHERRER André
Titulaire SCHOEN Adrien
Suppléant MEISTER Jean-Marie
Suppléant SCHWEITZER Jean-Claude

Syndicat intercommunal de la maison forestière de BETTLACH :
Titulaire DOPPLER Rémy
Suppléant DIRRIG Emmanuel

Syndicat intercommunal préscolaire « Birsig à l'Ill »- S.I.P.B.I.:
Titulaire : SCHERRER André
Suppléants : PFISTERER Joseph, HOENNER Anne

Syndicat intercommunal à vocation unique - ALTKIRCH :
Monsieur le maire SCHERRER André
Suppléant WAHL Philippe

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux – Brigades vertes :
Titulaire DOPPLER Rémy
Suppléant DOEBELIN Dominique

Syndicat mixte de l'Ill :
Titulaire SCHWEITZER Jean-Claude
Suppléant MEISTER Jean-Marie

SEANCE DU 09 AVRIL 2014 À 20 HEURES

I. Elections des délégués à la C.A.O.- Commission d'appel d'offres et adjudication de travaux :

En application de l'article L2121-21 du C.G.C.T., alinéa 3, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Par ailleurs, en application de ce même article, une seule liste de candidats ayant été déposée, il n'y a pas lieu de procéder formellement à l'élection.

Ainsi donc, après avoir procédé à la nomination des membres, le résultat est le suivant :

Sont nommés titulaires :

titulaire	WAHL	Philippe	1er adjoint
titulaire	KAISER	Gabriel	conseiller
titulaire	SCHWEITZER	Jean-Claude	conseiller

sont nommés suppléants :

suppléant	MEISTER	Jean-Marie	3ème adjoint
suppléant	PFISTERER	Joseph	4ème adjoint
suppléant	DIRRIG	Emmanuel	conseiller

II. Création des commissions communales et nominations des membres :

S'agissant des autres groupes de travail, le conseil municipal décide de mettre en place les commissions communales de la façon suivante en sachant que Monsieur le maire est d'office le président de chaque commission :

Assainissement / Eau :

Responsable eau	SCHOEN	Adrien	conseiller
Responsable assainissement	MEISTER	Jean-Marie	3ème adjoint
	DIRRIG	Emmanuel	conseiller
	DOPPLER	Rémy	conseiller
	JUEN	Loïc	conseiller

C.C.A.S. – aide sociale – 3ème âge :

Responsable	PFISTERER	Joseph	4ème adjoint
	HOENNER	Anne	conseillère
	KAISER	Gabriel	conseiller
	LEQUIN	Florine	conseillère

Cimetière :

Responsable	PFISTERER	Joseph	4ème adjoint
	DOEBELIN	Dominique	2ème adjoint
	SCHWEITZER	Jean-Claude	conseiller

Communication, presse, boîte à idées, culture, loisirs, associations, jeunesse, site internet communal, bulletin :

Responsable	PFISTERER	Joseph	4ème adjoint
	BRISSINGER	Isabelle	conseillère
	FREY	Petra	conseillère
	JUEN	Loïc	conseiller
	KAISER	Gabriel	conseiller
	LEQUIN	Florine	conseillère

Environnement, fleurissement :

Responsable	DOEBELIN	Dominique	2ème adjoint
	MEISTER	Jean-Marie	3ème adjoint
	DIRRIG	Emmanuel	conseiller
	DOPPLER	Rémy	conseiller
	JUEN	Loïc	conseiller
	LEQUIN	Florine	conseillère
	MARTIN	Gilles	ancien conseiller

Chasse, pêche et forêt :

Responsable	MEISTER	Jean-Marie	3ème adjoint
	FREY	Petra	conseillère
	KAISER	Gabriel	conseiller
	SCHWEITZER	Jean-Claude	conseiller

Finance :

Responsable	WAHL	Philippe	1er adjoint
	DOPPLER	Rémy	conseiller
	KAISER	Gabriel	conseiller

Jumelage – Landes :

Responsable	MEISTER	Jean-Marie	3ème adjoint
	FREY	Petra	conseillère

Patrimoine historique – bâtiment communaux :

Responsable	DOEBELIN	Dominique	2ème adjoint
	WAHL	Philippe	1er adjoint
	DIRRIG	Emmanuel	conseiller
	FREY	Petra	conseillère
	JUEN	Loïc	conseiller
	SCHOEN	Adrien	conseiller

Scolaire - périscolaire :

Responsable	PFISTERER	Joseph	4ème adjoint
	DOEBELIN	Dominique	2ème adjoint
	BRISSINGER	Isabelle	conseillère
	HOENNER	Anne	conseillère

Urbanisme P.L.U. - Voirie – sécurité routière :

Responsable	MEISTER	Jean-Marie	3ème adjoint
	DIRRIG	Emmanuel	conseiller
	DOPPLER	Rémy	conseiller
	JUEN	Loïc	conseiller
	SCHOEN	Adrien	conseiller
	SCHWEITZER	Jean-Claude	conseiller

III. Nominations des délégués aux organismes intra-communales.
1 - Association foncière :

propriétaire	MEISTER	Jean-Marie	3ème adjoint
propriétaire	SCHWEITZER	Jean-Claude	conseiller
propriétaire	SCHOEN	Adrien	conseiller
suppléant	DOPPLER	Adrien	
suppléant	LEQUIN	Florine	
suppléant	WITTIG	Xavier	

2 - Comité de gestion de la salle polyvalente Etienne BILGER :

Responsable	KAISER	Gabriel	conseiller
	DOPPLER	Rémy	conseiller

3 - Syndicat de copropriété : commune d'OLTINGUE / crédit mutuel :

Représentant de la commune	SCHERRER	André	maire
	KAISER	Gabriel	conseiller

4 – Association du musée paysan – maison du Sundgau :

Responsable	WAHL	Philippe	1er adjoint
	DOEBELIN	Dominique	2ème adjoint

IV. Chapelle St-Brice : Travaux charpente-couverture lot n° 3 – approbation de l'avenant n° 1

Après découverture, il a été constaté que contrairement aux parties visibles de la charpente qui étaient en bon état, les sablières basses cachées à la vue et situées au contact des maçonneries étaient pourries sur de grandes longueurs, nécessitant leur remplacement par de nouvelles sablières en chêne massif selon un prix « bordereau » : 3.08 m3 à 2401,89 € HT soit un montant total de 7397,82 € HT. Par ailleurs, l'entreprise DATTLER charpente a réalisé un plafond en vieilles planches dans la chapelle latérale en remplacement du plafond en plâtre existant, démoli du fait des travaux de reprise de charpente.

La fourniture de vieilles planches, leur délignage, la réalisation de couvre-joints, leur mise en œuvre et le traitement de finition à l'huile de lin, s'élèvent selon devis à 1110,88 € HT. Soit un total de travaux en plus-value de 8508,70 € HT.
A cela, il convient de retirer la somme de 1851,83 € HT pour des travaux de traitement des bois résineux non réalisés.

Le montant initial des travaux s'élève à 57 155,13 € HT
soit 68 357,54 € TTC.
Les travaux de l'avenant n°1 se montent à 7 988,24 € TTC.
De ce fait, le montant du marché des travaux, après avenant, s'élève à 76 345,78 € TTC.
Après avoir entendu les explications de M. le Maire, l'ensemble du conseil municipal moins une abstention, celle de Mr WAHL Philippe,

DECIDE

1. d'approuver le paiement de l'avenant n° 1 aux Ets DATTLER charpente ;
2. relève que les crédits au budget M 14 sont suffisants ;
3. de donner pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant et procéder au mandatement de la somme de 7 988.24 €

SEANCE DU 30 AVRIL 2014 À 19H30

I. - Approbation des comptes administratifs 2013 M14 et M49 ainsi que des comptes de gestion 2013 M14 et M49.

Le 2ème adjoint Dominique DOEBELIN soumet aux membres du conseil municipal pour approbation **les deux comptes administratifs M14 et M49** de l'exercice 2013. Ils présentent les résultats suivants :

budget principal M14 : **- 240 922.21 €,**
budget annexe M 49 (eau) : **+ 272 084.22 €.**

Le résultat cumulé des deux comptabilités incluant les années antérieurs est de : **+ 31 132.01 €.**

Monsieur le maire s'étant retiré afin que le conseil municipal puisse délibérer valablement, ces deux comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Les membres du conseil constatent la concordance des deux comptes administratifs 2013 avec **les deux comptes de gestion 2013** présentés par Monsieur Claude IPPONICH, trésorier.

II. – Affectation des résultats de l'exercice 2014

1. Budget principal – M 14 :
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :
report en section de fonctionnement R002 : **+ 0 €**
affectation en réserves R 1068
en section d'investissement : **+ 21 621.49 €**

2. Budget eau – M 49 :
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :
report en section de fonctionnement R002 : **+ 195 145.79 €**
affectation en réserves R 1068
en section d'investissement : **+ 58 051.20 €**

III. – Fixation des taux d'imposition 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,
VU l'état n°1259 MI transmis par les services fiscaux en vue de la fixation par le conseil municipal des taux des quatre taxes directes locales pour 2013,
VU les taux plafonds à ne pas dépasser pour 2013,
VU le projet du budget 2013,

Considérant que le produit fiscal « attendu » est de **250 485 € ;**

DECIDE :
ARTICLE UNIQUE : de fixer pour 2013, les taux des quatre taxes directes locales ainsi qu'il suit :

taxe d'habitation	11, 53
taxe foncière (bâti)	5, 76
taxe foncière (non bâti)	48, 20
CFE – cotisation foncière des entreprises	16, 89

IV. – Budgets 2014

Le **budget M14** est approuvé à l'unanimité. Il s'établit comme suit :
en section de fonctionnement, à une somme globale de 873 000 € en recettes et en dépenses.
en section d'investissement, à la somme globale de **838 518.23 €** en recettes et en dépenses.
La totalité des deux sections du budget 2013 s'équilibre donc à hauteur de 1 711 518.23 €
En ce qui concerne le **budget M 49** relatif à la gestion de l'eau, il a été approuvé à l'unanimité, pour s'équilibrer en recettes et en dépenses :
à la somme de **361 590.04 €** en sectiond'exploitation et
à la somme de **162 282.68 €** en section d'investissement.
La totalité des deux sections du budget 2013 s'équilibre donc à hauteur de **523 872.72 €**

V. Remplacement de chaudière – bâtiment préau.

VU la délibération relative à la mise à disposition du terrain à ANTARGAZ du 07 novembre 2013 ;
VU l'opportunité pour la commune de se raccorder au réseau de gaz pour ses bâtiments communaux ;
VU les conclusions de la commission ayant étudié les différentes propositions et modalités pour remplacer la chaudière vieille de plus de 40 ans ;

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE

1. de retenir l'offre des Ets STEFFAN pour un montant de 24 444.00 € ;
2. constate que cette dépense est prévue au Budget Primitif 2014 ;
3. de donner tous pouvoirs à Mr le Maire à effet de commander les travaux.

SEANCE DU 04 JUIN 2014 À 19H30

I. Création d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

En application de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le maire d'OLTINGUE présente au conseil municipal le projet de mettre en étude l'implantation d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les élèves des écoles maternelle et primaire du R.P.I. BIEDERTHAL, OLTINGUE et WOLSCHWILLER ainsi que du R.P.I. BETTLACH, FISLIS et LINSDORF le plus rapidement possible.
L'ouverture de cet accueil de loisirs répond à une forte demande des parents et sera géré par l'association des foyers-clubs d'ALSACE.
La commune d'OLTINGUE mettra à disposition de l'association les locaux sis 25, rue de Fislis à OLTINGUE et les six communes, à savoir BETTLACH, BIEDERTHAL, FISLIS, LINSDORF, OLTINGUE et WOLSCHWILLER, participeront financièrement au fonctionnement de l'accueil de loisirs. Le montant de la subvention versée sera défini annuellement et les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année en cours.

En outre, les communes s'engagent à participer, d'une façon ou d'autre autre, à la mise en conformité du local pour assurer l'accueil des enfants ainsi que pour assurer l'achat de mobiliers et de matériels adéquats.

Considérant qu'il s'agit d'un service répondant à un besoin réel des familles ;

Considérant que ce service d'accueil doit avoir une vocation d'éveil et de socialisation ;

Entendu les explications de Mr le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

d'approuver la création d'un accueil de loisirs sans hébergement ;

d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec l'association des foyers-clubs d'Alsace représenté par son directeur Mr MENENDEZ qui assurera la gestion de l'ALSH.

II. Agrément de Monsieur Constant LITZLER – garde pêche :

Après lecture de la lettre émanant de Monsieur Gérard VUILLARD, président de l'association de pêche d'OLTINGUE, le conseil municipal donne son accord à l'obtention de l'agrément de Monsieur Constant LITZLER né le 1er février 1945 à OBERDORF, Haut-Rhin, habitant au 23, rue de Leymen à OLTINGUE en tant que **garde pêche assermenté.**

III. Convention de conseil et d'assistance gratuits de l'ADAUHR 2014-2017

Faisant suite à la convention passée, l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR- repropose à la commune d'OLTINGUE son assistance gratuite pour l'aménagement harmonieux du territoire dans les domaines suivants :

- urbanisme ;
- aménagements publics ;
- constructions publiques ;
- patrimoine bâti ;
- gestion des paysages ;
- systèmes d'information géographique…

Le conseil municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention de conseil et d'assistance gratuits présentée par l'ADAUHR pour les trois années à venir.

IV.Lotissement « Les Berges de l'Ill » - suite de la règlementation et signature

VU la délibération du 1er février 2011 relative à l'aménagement de terrain – rue de Fislis ;
VU la délibération du 21 février 2013 relative à l'approbation du contrat de maîtrise d'œuvre – SCP Rémi OSTERMANN ;
VU la délibération du 09 avril 2013 relative à l'attribution du marché des travaux – MAPA ;
VU la délibération du 03 juillet 2013 relative au choix du nom, de la fixation du prix ainsi que de l'application d'une comptabilité T.V.A. ;
Après avoir entendu les explications de Mr le Maire ;
Après avoir délibéré ;
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

1. d'imposer aux acquéreurs des terrains le dépôt de la demande de permis dans l'année qui suit l'acquisition et la finition des travaux avec production du certificat de conformité dans les 24 mois de la délivrance du permis de construire, avec réserve d'un droit de résolution au profit de la commune, pour une durée totale de 5 ans ;

2. de donner tous pouvoirs à Monsieur Philippe WAHL, 1er adjoint, pour signer tout actes par devant notaire ;

3. de donner le nom « impasse des Berges de l'Ill » à la voirie qui dessert le lotissement.

V. Commission communale des impôts directs – CCID 2014-2020

Faisant suite à la lecture de la lettre de la direction générale des finances publiques datée du 11 avril 2014 relative au renouvellement des commissaires, les membres du conseil municipal proposent les noms suivants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
MEISTER Jean-Marie	WITTIG Xavier (bois)
MONA Michel (FISLIS)	STEHLIN Patrick
SCHOEN Adrien	SCHULL Clément (MUESPACH)
KAISER Gabriel	RICHERDT Elisabeth
WAHL Philippe	BIR Raphaël (WOLSCHWILLER)
DOPPLER Norbert	UEBERSCHLAG Monique

Noces d'Or

STEHLIN Marcel et Marie-Rose

BIR Henri et Madeleine

LITSCHIG André et Monique

SCHERRER André et Annelise

Jeux de l'été

Il s'agit de recaser tous les mots suggérés par les dessins.

Aide les 2 amis à retrouver leur copine.

Entoure les mots de la liste dans la grille. Avec les 10 lettres restantes, reconstitue le nom des fleurs illustrées.

AMBITION
ARDME
ARRONDIE
ASSIGNIE
CANT
CHANCEUSE
CORNAC
DEMANGER
DIABETE
EMAIL
~~FIGURINE~~
HERE
HONGRIE
INEDITE
INTIMITE
MAIRIE
MEUBLER
NARA
NINAS
ODIEUSE
OMISE
ORAISON
ORIENTE
PANTOMIME
PARRICIDE
PETRI
PONCEUSE
PONCTUEL
PROTEGEE
RAVALE
REMEDIE
RETICENTE
REVOLVER
SONNEE
TENU
TRADUIT
VALENTIN

E	E	N	G	I	S	S	A	M	B	I	T	I	O	N	L	R
T	T	I	U	D	A	R	T	R	H	O	N	G	R	I	E	A
N	I	N	H	E	R	E	V	L	O	V	E	R	A	M	S	V
E	D	A	E	O	P	A	N	T	O	M	I	M	E	C	U	A
C	E	S	N	I	R	O	M	N	E	A	E	D	E	E	E	L
I	N	D	O	A	R	E	N	A	O	S	E	N	G	S	C	E
T	I	M	N	N	P	O	L	C	I	S	I	A	E	U	N	N
E	S	U	E	C	N	O	P	B	T	R	I	M	T	E	A	T
R	E	G	N	A	M	E	D	E	U	U	I	A	O	I	H	I
D	I	A	B	E	T	E	E	G	T	E	E	E	R	D	C	N
E	T	I	M	I	T	N	I	N	U	R	M	L	P	O	L	E
C	A	N	R	O	C	F	P	A	R	R	I	C	I	D	E	S

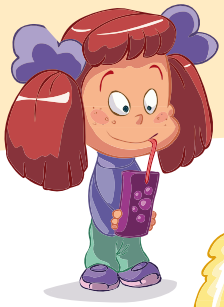

Notre jeune équipe séniors féminines évolue en honneur avec beaucoup de mérite car, complété de 3 cadettes de première année, 1 cadette deuxième année et 1 junior, leurs ambitions sont aussi belles que leur place au classement. Bilan encourageant en mi-saison avec 6 victoires et 2 défaites.

Des filles sérieuses et des défaites face aux 2 premiers du classement leur donne la motivation de continuer ainsi ce championnat jusqu'à la fin tout en sachant que la saison sera encore longue et difficile, nous leur souhaitons bonne chance.

Les poussines

Les poussins

Les mini-poussins

Baby Basket

Les poussins

C'est une équipe mixte composée essentiellement de premières années et de plusieurs débutants. Ils ont évolué au niveau 2 avec une grande motivation et une envie de gagner ainsi qu'un bon état d'esprit. A la grande surprise, ils terminent à la première place du groupe, avec une seule défaite.

Pour la seconde phase, ils évolueront en promotion, ce sera certainement un peu plus difficile. Pour permettre à tous de jouer, le club a décidé d'engager une équipe de poussines pour la phase 2.

Les mini-poussins

Une équipe mixte composé de 11 joueurs, dont 9 filles et 2 garçons. Un groupe très soudé et attentif qui apprécie ce sport collectif. Une première phase difficile, vu qu'en face la plupart des équipes était en majorité des garçons, mais jamais elles n'ont baissé la tête, vu que le principe était de se faire plaisir et d'apprendre le basket, elles ont terminées troisième de la poule. Nous attendons avec impatience la deuxième phase pour se faire plaisir. Un grand merci a nos parents, grand parents, oncles et tantes, copains et copines qui nous soutiennent tout au long du championnat.

Un grand merci à vous tous.

Fête de l'école maternelle

LE RPI OLTINGUE-WOLSCHWILLER-BIEDERTHAL VOUS INFORME DES HORAIRES ECOLE/ BUS DE LA SEMAINE À 4,5 JOURS POUR LA RENTRÉE 2014-2015

Les élèves auront classe le samedi matin, comme le collège de secteur.

Les horaires de l'ECOLE pour les 3 sites : Pour les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

	Site Maternelle Oltingue	Site élémentaire Oltingue	Site élémentaire Wolschwiller
MATIN	8H20 11H40 (Accueil des enfants dès 8h10)	8H25 11H45 (Accueil des enfants dès 8h15)	8H 11H30 (Accueil des enfants dès 7h50)
MIDI	2H10	2H10	2H
APRES-MIDI	13H50 15H50 (Accueil des enfants dès 13h40)	13H55 15H55 (Accueil des enfants dès 13h45)	13H30 15H20 (Accueil des enfants dès 13h20)

Pour le samedi matin:

	Site Maternelle Oltingue	Site élémentaire Oltingue	Site élémentaire Wolschwiller
MATIN	8H20 11H (Accueil des enfants dès 8h10)	8H25 11H05 (Accueil des enfants dès 8h15)	8H 10h40 (Accueil des enfants dès 7h50)

Les horaires du transport « BUS » 2014-2015

Matin :

Aller	Oltingue Elémentaire (Arrêt de bus)	Biederthal	Wolschwiller Elémentaire (Terrain de tennis)	Wolschwiller (Place de la mairie)	Oltingue Maternelle	Oltingue Elémentaire (Arrêt de bus)
	7h40	7h55	8h00	8h05	8h15	8h20
Retour	Wolschwiller Elémentaire (Terrain de tennis)	Oltingue Primaire	Oltingue Maternelle	Oltingue Elémentaire (Arrêt de bus)	Wolschwiller (Place de la mairie)	Biederthal
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	11h30	11h35	11h40	11h45	11h50	12h00
Samedi :	10h40	10h50	11h	11h05	11h10	11h20

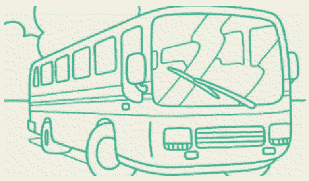

Après-midi :

Aller	Oltingue Elémentaire (Arrêt de bus)	Biederthal	Wolschwiller Elémentaire (Terrain de tennis)	Wolschwiller (Place de la mairie)	Oltingue Maternelle	Oltingue Elémentaire (Arrêt de bus)	
	13H05	13H15	13H25*	13H35	13H45*	13H50*	
Retour	Wolschwiller Elémentaire (Terrain de tennis)	Biederthal	Oltingue Primaire	Oltingue Maternelle	Oltingue Elémentaire (Arrêt de bus)	Wolschwiller (Place de la mairie)	Biederthal
	15H20	15H30	15H35	15H50	15H55	16H05	16H10

Syndicat Intercommunal
Préscolaire et scolaire
« Birsig à l'Ill ».BIEDERTHAL,
OLTINGUE et WOLSCHWILLER
18, place Saint-Martin
68480 OLTINGUE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
AFFAIRES SCOLAIRES DE LINSDORF
BETTLACH ET FISLIS

Siège : Mairie de LINSDORF 7 rue de la Paix
68480 LINSDORF

OLTINGUE, le 16 juin 2014.

Objet : Accueil de loisirs périscolaire

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs mois, nos communes ont entamé une réflexion sur l'ouverture d'une structure périscolaire pour la rentrée 2014/2015 au niveau **des RPI de BIEDERTHAL, OLTINGUE, WOLSCHWILLER** et **BETTLACH, FISLIS et LINSDORF.**

Nous vous informons que, malgré tous nos efforts et notre volonté, aux vues des nombreuses incertitudes et contraintes liées pour l'instant à ce projet (matérielles, humaines, transport et financières), nous avons décidé, d'un commun accord de différer cette ouverture.

Elle ne pourra se faire, comme nous avions pu l'envisager, à la prochaine rentrée scolaire. L'annonce du gel des subventions de fonctionnement CAF sur ce type de projet a été déterminante dans notre choix pour ne pas perdre définitivement ces aides.

Sachez néanmoins que nous poursuivons activement la réflexion afin de trouver des solutions financières pérennes qui nous permettront de supporter les coûts d'un tel projet et qui garantissent à la fois la sécurité et la qualité de la prise en charge éducative de vos enfants.

Soyez assurés et rassurés sur le fait que nous mettons tout en œuvre pour que ce projet partagé voit le jour à la rentrée 2015/2016. Ainsi nous vous tiendrons informé de son avancée lors d'une réunion publique que nous organiserons avant la fin de l'année 2014.

Vous remerciant de votre comprehension, nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur,** à l'expression de nos salutations les plus cordiales.

DURAND Marie-Michelle
Présidente du SIAS
LINSDORF-BETTLACH-FISLIS

André SCHERRER
Président du S.I.P.S.B.I.
BIEDERTHAL-OLTINGUE-WOLSCHWILLER

CORDIER Danielle,
maire de BIEDERTHAL

Christian REY,
maire de BETTLACH

Clément LIBIS,
maire de FISLIS

Serge GAISSER
maire de LINSDORF

André SCHERRER
maire d'OLTINGUE

André LINDER
maire de WOLSCHWILLER

La canicule et nous…

CANICULE

• COMPRENDRE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

Il fait très chaud.

La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.

Cela dure depuis plusieurs jours.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France sur www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?

Composez le 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ou consultez www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

Réf. : 260-0061-11-DE
TBWA\CORPORATE © Alain R. / C. Maréchal

La canicule et nous…

COMPRENDRE ET AGIR

CANICULE

• COMPRENDRE

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

CANICULE

• AGIR

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et …

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe…).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et …

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

Comptes rendus Commission

RÉUNION DU 15/05/2014 DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Pour que notre cadre de vie soit le plus agréable possible, les membres de la commission Environnement se sont rencontrés le 15 mai 2014 et ont fixé les objectifs de l'année en cours, qui sont :

- Conserver la 2e fleur
- Maintenir le concours des Maisons Fleuries
- Terminer le jardin de M. le Curé
- Finir les sentiers (balisage, ceinture verte autour du village, etc.)

Il a également été proposé de distribuer les fleurs aux intéressés en fin de saison pour éviter de les jeter (cela leurs permettra de passer l'hiver au chaud et de refleurir l'année prochaine dans vos jardins).

RÉUNION DU 21/05/2014 DE LA COMMISSION PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les membres de la commission Patrimoine et bâtiments communaux se sont rencontrés le 21 mai 2014 afin d'être informés ou de prendre les décisions suivantes :

1. St Brice

- Couleur du porche et des portes de la Chapelle St Brice
- Réception du devis de la rénovation des vitraux.

2. St Martin des Champs

Explications de M. Isler au sujet de son devis estimatif dans le cadre d'une étude de la rénovation de l'Eglise St Martin des Champs.

- Rénovation extérieure comprenant la rénovation de la toiture, des façades extérieures et l'installation d'un paratonnerre
- Rénovation intérieure comprenant la restauration des peintures anciennes ainsi que le nettoyage des tombeaux
- Création d'une meilleure ventilation afin d'éviter le dépôt de mousse sur les tombeaux et l'altération des dalles de carrelages.

RÉUNION DU 13/05/2014 DE LA COMMISSION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Afin de sécurisé le village, après de longs travaux d'assainissement, les membres de la commission Environnement se sont rencontrés le 13 mai 2014 et ont fixé les objectifs de l'année en cours, qui sont :

1. Dans un premier temps :

- Mise en place de marquages au sol (ligne médiane, Stop, cédez le passage, passages piétons, etc.)
- En face de l'école maternelle un enrobé de couleur était prévu, par faute de réception de devis, il a été remplacé par un noir.

2. Dans un second temps :

- Une étude pour la sécurité autour des écoles sera faite rapidement par un organisme agréé.

RÉUNION AU MOIS D'AVRIL DE LA COMMISSION FORÊT

Les membres du syndicat intercommunal de la forêt du Haut Sundgau se sont rencontrés au mois d'avril 2014 et se sont entretenus sur les points suivants :

Elections des membres du bureau du syndicat des communes forestières du Haut Sundgau:

Ont été nommés :

- Président : André Linder (maire de Wolschwiller)
- 1er vice-président : Pierre Blind (Maire de Sondersdorf).
- 2nd vice-président : Rémy Doppler (conseiller municipal d'Oltingue).
- Présentation des chiffres des futures activités, ainsi que des chiffres de production par employés.

Le Haut Sundgau compte actuellement 14 salariés ainsi qu'un apprenti bûcheron.

Lors d'une réunion du syndicat de la maison forestière de Saint Blaise, a été élu :

- Président : Marie-Hélène Untersinger (conseillère municipale de Linsdorf)
- Vice-président : Rémy Doppler (conseiller municipal d'Oltingue).

Entre temps, une réunion a été organisée avec les représentants des bûcherons pour fixer le calendrier de travail.

Distinction des donneurs de sang et remise d'un don a l'IRHT

Le vendredi 25 avril 2014 s'est déroulée la remise des médailles des donneurs de sang.

L'ensemble des personnes ainsi que tous les médaillés ont été remerciés pour leur présence mais aussi pour le geste noble qu'ils accomplissent régulièrement.

Mr le Maire, André Scherrer et le président d'honneur, André HAMMAN, ont procédé à la remise des médailles.

A travers l'association, nous encourageons l'ensemble des membres donneurs à promouvoir le don du sang dans son entourage. Le nombre des donneurs était en baisse conséquente en 2013. Nous devons nous mobiliser pour inverser cette tendance, et surtout pour les personnes dans le besoin.

Chaque année l'association organise son traditionnel repas carpes frites auquel vous répondez toujours présent et je vous en remercie. Grâce à votre soutien, nous avons décidé de reverser une partie des bénéfices à l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation de Mulhouse, dirigé par le Dr Hénon. Représentant l'IRHT et nous faisant l'honneur d'être présent à notre soirée, le Dr Barbet s'est vu remettre, de la part de notre trésorière Eliane Tschamber, un chèque de 2.500 euros visant à soutenir l'institut dans ses travaux.

Le regain de mobilisation a porté ses fruits dès la première collecte de l'année. Au mois de mai cette dernière a accueilli 94 donneurs dont 6 premiers dons. Merci à tous d'avoir répondu présent et je vous invite à prendre note des dates des prochaines collectes qui se dérouleront les 25 juillet, 29 septembre et 12 décembre 2014.

Le président, Philippe Gutzwiller

PROCHAINE SOIRÉE «CARPES FRITES» LE 12 OCTOBRE 2014

Premier Niveau :
3e don femmes Bronze Insigne Bronze
Mme Marion DIRRIG
Mme Caroline GASSER
Mme Martine LIENHART
Mme Clarisse REY
Melle Aurélie STEHLIN

Premier Niveau :
5e don hommes Bronze Insigne Bronze
Mr Charlie CARRAY

Deuxième Niveau Niveau : 10e don hommes et femmes Bronze Insigne Bronze
Mme Sylvie GIACINTI
Mr Serge KRIBS
Mme Yolande KRIBS
Mr Jean MULLER
Mme Fabienne RICCIO
Mme Gertrude ROTH

Troisième Niveau Niveau : 10e don hommes et femmes Bronze Insigne Bronze
Mr Michel BIR
Mr Alain DOPPLER
Mr Clément GERUM
Mme Odette STEHLIN
Mme Monique UEBERSCHLAG
Melle Alexandra ZURBACH
Mme Nicole ZURBACH

Informations Pratiques

MAIRIE D'OLTINGUE

Site Internet : www.oltingue.net
Numéro Tél : 03.89.40.70.11

Horaires d'ouverture :

Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Permanence du Maire : **Tous les jeudis** de 18h00 à 19h00

MUSEE PAYSAN - MAISON du SUNDGAU

Numéro Tél : 03.89.40.79.24
Horaires d'ouverture : Mardi, Jeudi, samedi, dimanche de 15h00 à 18h00
En dehors de ces horaires, il est possible de visiter le musée tous les jours sur simple demande au 03.89.07.32.69 ou au 03.89.40.79.24

AGENCE POSTALE D'OLTINGUE

Numéro Tél : 03.89.25.95.93

Horaires d'ouverture :
Lundi de 14h00 à 17h45
Mardi de 9h15 à 12h00
Mercredi de 14h00 à 18h30
Jeudi de 9h15 à 12h00
Vendredi de 9h15 à 12h00
Samedi de 9h15 à 12h00

Les moulins d'Oltingue

LE MOULIN DU HAUT (MEISTER-LUTZ)

Situé dans le village, au bout de la rue du Moulin Haut, c'était un moulin à grain (farine et aliments concassés pour le bétail), associé à une batteuse, qui a fonctionné jusqu'en 1963. Le moulin est une maison monobloc, comprenant la meunerie au rez-de-chaussée et l'habitation à l'étage. Le chenal de dérivation, la chute haute de 2,80 mètres et l'axe d'une large roue à augets (petits seaux fixés sur une roue hydraulique pour en recevoir l'eau motrice), d'environ 1 mètre de large, qui était alimenté par le haut grâce à une canalisation de bois, sont encore visibles à l'arrière. Des anneaux scellés dans la pierre du chenal permettaient d'attacher les chevaux des attelages qui apportaient les chargements de grain. Une dépendance agricole abritait une batteuse qui utilisait la force hydraulique grâce à un câble relié au moulin.

Si son origine et son histoire restent encore mystérieuse, il est permis de penser que le moulin remonte au moins au XVIIIème siècle. Il pourrait s'agir de celui qui était actionné par deux roues et appartenant à Antoine LINDER (l'un de ses descendants, François-Joseph fut meunier de 1819 à 1824 et exerça les fonctions de maire de 1819 à 1824, puis de 1831 à 1832). Cité en 1768, il était considéré comme datant d'un temps immémorial. A-t-il été restauré au XIX^{ème} siècle ? Dans ce cas, il pouvait apparaître sous le nom de Neuemühle, en 1853/55. Il comportait à l'époque un ribe et un battoir. Propriété d'un nommé SCHNEIDER en 1860, il chômait 125 jours par an. La famille LUTZ a conservé le souvenir que, jusqu'à l'aube du XX^{ème} siècle, différents meuniers s'y sont succédés, sans qu'aucun d'entre eux ne l'ait exploité durablement.

Après la Première Guerre mondiale, le moulin fut racheté par un des frères LUTZ, prénommé Morand, comme son père, et originaire de Sondersdorf. En 1948, la meule fut remplacée par un cylindre en acier. Une dynamo fournissait de l'électricité pour l'éclairage. Vers 1960, un moteur électrique a été installé ainsi qu'un second cylindre. Au fil des années, l'exploitation agricole, qui était une activité complémentaire, a pris de plus en plus d'importance, alors que le moulin connaissait des difficultés liées au durcissement de la règlementation, empêchant les échanges sous forme de troc avec les agriculteurs.

(Lors de notre prochain bulletin, nous évoquerons l'histoire du Moulin Bas)

extrait de « Moulins du Sundgau volume 3, par Marc Glotz et Guy Meyer Société d'histoire du Sundgau »

Les escroqueries

Le développement d'Internet s'est accompagné de l'apparition de nouvelles escroqueries, qui sont pour la plupart faciles à reconnaître et à éviter.

Premières précautions :

- ✗ Installez un logiciel anti-spam, un antivirus et un pare-feu.
- ✗ Ne communiquez jamais :
  - Votre adresse exacte ou votre emploi du temps.
  - Des photocopies de documents d'identité ou administratifs, elles peuvent être utilisés pour usurper votre identité.
  - Votre pseudo ou votre mot de passe, même pour dépanner un proche.
  - Votre code de carte bancaire (code à 4 chiffres), même sur un site de vente en ligne.
- ✗ Ne communiquez d'informations confidentielles que si :
  - Vous avez atteint la page via un moteur de recherche, en passant par exemple par la page d'accueil du site de votre banque, et pas en cliquant sur un lien.
  - La page est sécurisée : l'adresse du site en haut à gauche de la page commence par https et pas http, et un petit logo symbolisant un cadenas fermé est visible.

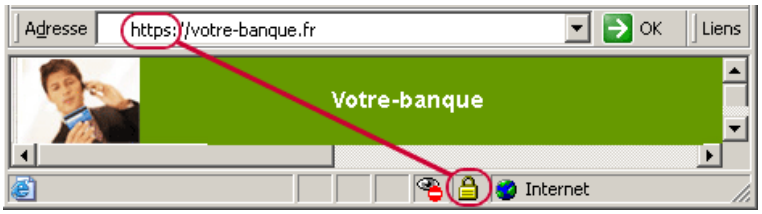

Se protéger des mails escrocs :

Certaines escroqueries sont très courantes et donc faciles à reconnaître :

Comment les reconnaître ?	*Que faire ?*
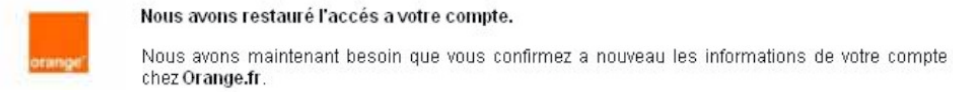 Nous avons restauré l'accès a votre compte. Nous avons maintenant besoin que vous confirmez a nouveau les informations de votre compte chez Orange.fr.	
Une banque ou autre vous demande de communiquer vos informations personnelles sous un prétexte quelconque (panne informatique, changement de système...)	Contactez votre banque par téléphone pour vous assurer qu'elle est bien l'expéditrice du message. A priori elle ne vous demandera pas ce type d'informations, et surtout pas par mail.
Un service de police bloque votre ordinateur et demande le versement d'une amende.	Les services de police ne bloquent pas les ordinateurs. Ne payez pas, et demandez de l'aide pour nettoyer votre ordinateur.
On vous demande de l'aide pour toucher de l'argent en échange d'une commission.	Ne répondez pas et supprimez le mail.

Dans tous les cas, si un message vous interpelle, même s'il semble vous être adressé personnellement ou provenir de quelqu'un que vous connaissez, ne prenez pas de risques :

- ✗ Ne répondez pas, cela confirmerait que votre adresse est valide.
- ✗ N'ouvrez pas les pièces jointes, qui peuvent contenir des virus.
- ✗ Supprimez le message.
- ✗ Signalez le mail reçu sur http://www.signal-spam.fr

J'achète en ligne :

- ✗ Faites vos achats sur des sites connus, référencés par des magazines sérieux.
- ✗ Si vous effectuez régulièrement des achats sur Internet, utilisez un compte de paiement en ligne ou une carte-jeton : il s'agit d'une carte intermédiaire que l'on crédite d'un certain montant, et qui évite d'avoir à rentrer ses coordonnées bancaires à chaque achat. Utilisez un système connu tel que e-Carte bleue, Payweb, Paypal, Paysafecard, MyNeosurf ou Ticket Premium.
- ✗ N'entrez jamais deux fois vos informations bancaires pour un même achat.
- ✗ Si vous achetez un véhicule sur un site de vente entre particuliers, demandez à essayer avant d'acheter.

Conservez tous les documents (mails échangés...) relatifs à la transaction le temps de finaliser la vente pour faciliter l'enquête en cas de dépôt de plainte.

J'utilise un système de vente entre particuliers :

- ✗ Privilégiez les sites avec système « de tiers de confiance » : il s'agit d'une tierce personne qui conserve l'argent de l'acheteur en attendant que le vendeur ait envoyé l'objet. Vérifiez quelles garanties sont proposées en cas de litige.
- ✗ Méfiez-vous :
  - si le prix est anormalement bas.
  - si le vendeur propose d'utiliser des systèmes de transferts de fonds internationaux tels que Paysafecard, Ukash, MoneyPak, Western Union.
- ✗ Si le montant est important, il est toujours préférable de rencontrer l'acheteur ou le vendeur.
- ✗ Ne laissez pas partir ce que vous vendez sans avoir obtenu la totalité du paiement.
- ✗ Si vous vendez, refusez d'avancer de l'argent, vous risquez de ne jamais être remboursé.

Une escroquerie courante sur les sites de vente entre particuliers est la fraude aux faux chèques bancaires : l'acheteur s'intéresse à un article, puis envoie un chèque dont le montant est supérieur à ce qui est convenu. Il demande ensuite de rembourser une partie du surplus. Le chèque est un faux. N'envoyez pas l'argent et ne tentez pas d'encaisser le chèque.

En cas d'utilisation frauduleuse d'une carte bancaire, la loi prévoit un délai de 13 mois pendant lequel la victime peut contacter sa banque pour s'opposer au paiement de la somme.

Si vous êtes victime d'une tentative d'escroquerie, signalez-le sur internet-signalement.gouv.fr

Si vous avez subi un préjudice, déposez plainte auprès du commissariat ou de la brigade proche de votre domicile.

Du nouveau à la maison des garde- malades

Cabinet Infirmier
au fond de la cour
Heures de permanence de 8h à 8h30
du lundi au samedi
sauf les dimanches et jours fériés
ou sur rendez-vous
MEISTER Elisabeth
Infirmière Diplômée d'Etat
Soins à domicile et au cabinet
Tél : 03.89.40.78.98

Pavé aux fraises une recette de Madame Lucie STEHLIN

Ingrédients :

Pâte :
4 oeufs, 125 grs de sucre,
125 grs de farine, 3 grs de levure chimique.
Procédez comme pour un biscuit roulé,
partagez en trois bandes/tranches égales.

Garniture :
un sachet de crème pâtissière, 1/2 litre de lait,
100 grs de sucre, 300 grs de fraises.
Préparez une crème pâtissière suivant le mode d'emploi indiqué sur le sachet, laissez refroidir.

Selon désir on peut aussi garnir avec de la crème chantilly.

Garnissez chaque tranche d'une couche de crème, enrober le gâteau reconstitué avec le reste de la crème, décorez avec des fraises.

Bon appétit !

TERRE

Souviens-toi de cet été, desséchée

Tu souhaitais plus que jamais de l'eau

Lorsque le ciel, le soleil étaient si chauds

Mais orages et pluies vinrent apporter

Cette manne providentielle tant souhaitée

Maintenant compacte, boueuse, ne pouvant plus respirer

Il ne te reste que les vents pour t'assécher

Bientôt le retour, le mois de Mai, le renouveau

Où enfin, malgré ton cœur gras et gros

Après le supplice des socs affutés

Pénétrant ton âme et ton intimité

Après les pluies, les gels, la neige et les grelots

Te mouillant, te durcissant, te craquelant en morceaux

Tu es prête, du meilleur de toi, à redonner

De refleurir, d'être encore moissonnées

Toi qui chaque année ne fait pas défaut

Et qui encore et encore nous comble de tes bienfaits

Même si l'homme parfois te manque de respect

Pourvus que l'on se souvienne de tes maux !

JO

© imprimerie de saint-louis